

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 15 AVRIL 2015

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

(Article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### Approbation du procès-verbal du 31 mars 2015

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 31 mars 2015, joint à la présente note explicative de synthèse.

### Ordre du Jour :

#### **1. Budget communal 2015 – Affectation de résultats (Rapporteur : Monsieur Bruno SALMON)**

Suite à la clôture de l'exercice 2014 ci-après présenté :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2013)	Part affectée à l'investissement (2014)	Résultat de l'exercice (2014)	Résultat de clôture (2014)
Investissement	-319.719,70€	0,00€	705.559,44€	385.839,74€
Fonctionnement	633.633,51€	358.302,98€	-88.244,67	187.085,86€
Total	313.913,81€	358.302,98€	617.314,77	572.925,60€

Il est proposé d'affecter le résultat suivant :

En recettes fonctionnement 002 = 187.085,86€

En recettes investissement 001 = 385.839,74€

#### **2. Budget Communal 2015 - Subvention de fonctionnement aux organismes publics – Détail de l'article 657362 (Centre Communal d'Action Sociale) (Rapporteur : Monsieur Henri MAGAGNIN)**

Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver l'attribution des subventions de fonctionnement aux organismes publics, telle que, ci-dessous, présentée :

<i>Article</i>	<i>Objet</i>	<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Nature juridique de l'organisme</i>	<i>Montant de la subvention</i>
<b>Fonctionnement</b>				
657362	Subvention annuelle	CCAS de Saint-Jeannet	CCAS	58000,00€

#### **3. Budget Communal 2015 – Subvention de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé – Détail de l'article 6574 du Budget Primitif 2015 (Rapporteur : Madame Muriel CHRISTOPHE)**

Il est proposé de valider le montant de l'enveloppe globale et sa répartition qui sont les suivants :

Commune de Saint-Jeannet

Enveloppe 2015 : 152600 €

NBRE	NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITE PROPOSEE	MONTANT DEMANDE 2015	MONTANT ATTRIBUE		PROPOSITION 2015
				2013	2014	
1	abc du corps			150,00 €	100,00 €	
2	ACTIVA	Pormouvoir le sport	1 500,00 €		700,00 €	200,00 €
3	AISA	GR	500,00 €	300,00 €	300,00 €	
4	amis de la chapelle st peire	restauration de la chapelle	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
5	Assos Sportive Collège st J	développer l'EPS	1 275,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
6	APEI	Parents d'élèves collège	300,00 €		150,00 €	150,00 €
7	Art du mouvement	Danse	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
8	Anciens combattants	devoir de mémoire, aides	700,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
9	Anci Com Chorale des baous	chants	400,00 €		300,00 €	200,00 €
10	ASSJ (11 assos)	tennis,escalade,basket,..	21 750,00 €	19 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
11	Bio dans la vie	devel de l'écologie manif	400,00 €		300,00 €	300,00 €
12	Bibliothèque de st jean	promotion de la lecture	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
13	Chasseurs et propriétaires	pratique de la chasse	1 000,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
14	le p'tit Chiwawa	Cours d'art		500,00 €	500,00 €	
15	Ecole de musique des baous	enseignement musical		3 500,00 €	3 500,00 €	
16	équilibre cavalcade	sauvegarde equidé	500,00 €			500,00 €
17	ensemble avec Benoit	humanitaire	900,00 €			900,00 €
18	ESBF Football	Football	9 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	3 000,00 €
21	Longo art	prom et valotrisation des arts	4 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
22	Mouvement vie libre	lutte contre l'alcoolisme	400,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
23	St Jeannet Parents d'élèves	représ de parents d'élèves	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €
25	sauvegarde des animaux	Construct de pigeonniers	1 000,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
26	Pétanque	promotion organisation	1 600,00 €	800,00 €	800,00 €	500,00 €
28	Point yoga	hatha yoga	150,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
29	sentiers et village	sentiers et patrimoine	650,00 €	600,00 €	650,00 €	600,00 €
30	RS Team	promotion du sport		200,00 €	200,00 €	
31	cercle le progrès	Achat de drapeau			900,00 €	
32	FOOT loisirs	Football	200,00 €		150,00 €	150,00 €
	<b>Demandes</b>	<b>TOTAL</b>	<b>53 775,00 €</b>	<b>38 500,00 €</b>	<b>42 650,00 €</b>	<b>34 600,00 €</b>

**MANIFESTATIONS ESTIVALES**

NBRE	NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITE PROPOSEE	MONTANT DEMANDE 2015	MONTANT ATTRIBUE		
				2013	2014	2015
33	Capodastre	chants traditi, canten nouvé	4 500,00 €	2 800,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
34	Comité des fêtes	organisation st jean baptiste	18 000,00 €	16 000,00 €	8 000,00 €	12 000,00 €
35	Comité de jumelage	Promotion du jumelage	5 000,00 €	2 700,00 €	300,00 €	5 000,00 €
36	la lyre	projet partenaire OT	9 000,00 €		9 000,00 €	5 000,00 €
37	slackline	promotion de la slickline	10 000,00 €		4 805,00 €	4 000,00 €
38	La compagnie Pantai	Théâtre	5 000,00 €			5 000,00 €
39	Ill tone	organisation de manifestat	3 000,00 €			
39	<b>Demandes</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54 500,00 €</b>	<b>21 500,00 €</b>	<b>25 105,00 €</b>	<b>34 000,00 €</b>

Montant total des demandes (hors crèches) 105 275,00 €

Montant total accordé par la commission (hors crèches) 68 600,00 €

NBRE	NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITE PROPOSEE (dans le cadre du contrat enfance jeuensse, subventionné par la CAF 50 000€ /an )	MONTANT DEMANDE 2015	MONTANT ATTRIBUE		
				2013	2014	2015
	Espace mome	crèches	84 000,00 €	71 316,00 €	84 000,00 €	84 000,00 €
40	<b>Demandes</b>	<b>TOTAL</b>	<b>84 000,00 €</b>	<b>71 316,00 €</b>	<b>84 000,00 €</b>	<b>84 000,00 €</b>

Montant total accordé par la commission : 152600,00€

**4. Budget Communal 2015 – Subvention de fonctionnement au RASED, à l’infirmière et la psychologue scolaires – Détail de l’article 6574 du Budget Primitif 2015**

**(Rapporteur : Monsieur Nicolas CASANI)**

Afin de soutenir les actions du CLAD (Classes d’adaptation) et de la psychologue d’une part, et du RASED (Réseau d’Aide Spécialisé des Elèves en Difficulté) d’autre part, une subvention de 0.70 centimes par élève est octroyée à chacun de ces dispositifs.

Cette subvention permet l’acquisition de matériel (psychologue et CLAD) et de jeux ou de manuels éducatifs pour l’animation des ateliers (RASED).

Enfin, dans le cadre des interventions de l’infirmière scolaire, rattachée au collège des Baous, une subvention est versée chaque année pour soutenir les projets en collaboration avec nos écoles élémentaires.

Pour l’année 2015 il est proposé d’octroyer les subventions suivantes :

<b>RASED (0.70€ par élève)</b>	<b>250,00€</b>
<b>Psychologue scolaire (0.70€ par élève)</b>	<b>250,00€</b>
<b>Infirmière scolaire (enveloppe globale)</b>	<b>900,00€</b>
<b>Total</b>	<b>1400,00€</b>

*Le conseil municipal est donc invité à :*

- *Approuver le versement de ces subventions (ligne 6574 du budget de la commune),*
- *Inscrire les crédits correspondants au budget.*

**5. Budget Communal 2015 – Taux d’imposition  
(Rapporteur : Monsieur Bruno SALMON)**

**Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636b sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d’imposition ;

**Vu** l’état 1259 TH TF de notification des taux d’imposition de 2015 de la taxe d’habitation et des taxes foncières communiqué par les services fiscaux ;

**Considérant** les bases 2014 aux montants suivants :

	<b>Base prévisionnelle 2014</b>	<b>Base effective 2014</b>	<b>Base prévisionnelle 2015</b>
<b>Taxe d’habitation</b>	<b>7.791.000</b>	<b>7.639.647</b>	<b>6.689.000</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	<b>5.604.000</b>	<b>5.621.961</b>	<b>5.729.000</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>53.100</b>	<b>53.879</b>	<b>53.500</b>

**Considérant** la nécessité d'assurer des marges financières de la collectivité, notamment son taux d'autofinancement, tout en tenant compte d'un contexte économique et social difficile ;

Compte tenu de ces informations, il est proposé d'adopter les taux suivants pour l'année 2015 :

	<b>Rappel taux 2014</b>	<b>Taux 2015</b>
<b>Taxe habitation</b>	<b>11,43</b>	<b>15.86</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	<b>10.95</b>	<b>15.88</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>39.82</b>	<b>39.82</b>

*Le Conseil Municipal est donc invité à approuver ces derniers.*

**6. Budget communal – Adoption du Compte de Gestion 2014 (CG 2014)  
(Rapporteur : Monsieur Bruno SALMON)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-31 ;

**Considérant** la présentation du budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la collectivité accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et les états du reste à réaliser ;

**Considérant** l'approbation du compte administratif 2014 lors de la même séance ;

**Considérant** que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

*Le conseil municipal est invité à :*

- *Arrêter le Compte de Gestion 2014 dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,*
- *A n'apporter aucune observation ni réserve sur la tenue des comptes de la collectivité.*

Les états II-1 et II-2 du Compte de Gestion 2014 sont joints en annexe à la présente délibération.

**7. Budget communal – Adoption du Compte Administratif 2014 (CA 2014)  
(Rapporteur : Monsieur Bruno SALMON)**

L'assemblée Délibérante est invitée à adopter, comme suit, **hors de la présence de Monsieur le Maire**, lequel se sera retiré au moment du vote, ayant assisté à la discussion, le Compte Administratif 2014, dont les écritures sont identiques à celle du Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal :

Le Compte Administratif 2014 comprend les sections et les chapitres suivants :

**Section de fonctionnement**

<b>RECETTES</b>			
	<b>Chapitres</b>	<b>BP 2014</b>	<b>Réalisé 2014</b>
	13	140 000,00 €	124 867,55 €
	70	289 926,00 €	271 054,45 €
		2 284 987,00	
	73	€	2 203 780,24 €
	74	754 204,00 €	606 747,44 €
	75	10 000,00 €	10 357,28 €
<b>Total gestion courante</b>		3 479 117,00	€ 3 216 806,96 €
	76		2 206,88 €
	77		8 042,40 €
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		3 479 117,00	€ 3 227 056,24 €
Ordre	42	47 963,00 €	47 962,25 €
travaux en régie 72			
<i>Total ordre</i>		<i>47 963,00 €</i>	<i>47 962,25 €</i>
<b>TOTAL</b>		<b>3 527 080,00</b>	<b>€ 3 275 018,49 €</b>
R002 excédent reporté 2013		275 330,23 €	

DEPENSES			
Chapitres	BP 2014	Réalisé 2014	Charges rattachées
11	1 052 160,00 €	995 990,37 €	
12	1 664 000,00 €	1 662 221,85 €	
65	469 600,00 €	432 298,04 €	
<b>Total gestion courante</b>	<b>3 185 760,00 €</b>	<b>3 090 510,26 €</b>	
66	121 700,00 €	87 590,15 €	21 209,44 €
67	8 000,00 €	1 092,93 €	
<b>Total dépenses réelles fonctionnement</b>	<b>3 315 460,00 €</b>	<b>3 179 193,34 €</b>	21 209,44 €
<b>Virement section investissement</b>	<b>316 950,53 €</b>		
opérations ordre amortissements	170 000,00 €	162 860,38 €	
<b>Total dépenses ordre fonctionnement dépenses imprévues</b>	<b>486 950,53 €</b>	<b>162 860,38 €</b>	

### Section investissement

RECETTES			
Chapitres	BP 2014	Réalisé 2014	
13 subventions	428 485,00 €	91 145,29 €	
16 emprunts	1 445 238,03 €	1 280 000,00 €	
Emprunt Romeo			
<b>Total des recettes recettes équipement</b>	<b>1 873 723,03 €</b>	<b>1 371 145,29 €</b>	
10222 FCTVA	150 000,00 €	151 585,00 €	
10223 TLE		5 431,00 €	
1068 excédent de fonctionnement	358 302,98 €	358 302,98 €	
21 immobilisations corpo	164 500,00 €	0,00 €	
27 autres		48 080,26 €	
<b>Total des recettes fin</b>	<b>672 802,98 €</b>	<b>563 399,24 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 546 526,01 €</b>	<b>1 934 544,53 €</b>	
021 virement de la section fonctionnement	section fonctionnement	316 950,23 €	
040 amortissements		170 000,00 €	162 860,38 €
<b>TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT</b>	<b>486 950,23 €</b>	<b>162 860,38 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 033 476,24 €</b>	<b>2 097 404,91 €</b>	
<b>R001</b>		<b>0</b>	

DEPENSES			BP 2014	Réalisé 2014
Chapitres				
204	Subventions équipement		240 000,00 €	200 000,00 €
21	Immobilisations corporelles		276 533,14 €	626,00 €
23	Immobilisations en cours corporelles		1 792 560,70 €	788 074,36 €
Total dépenses équipements			2 309 093,84 €	988 700,36 €
16	Emprunts		356 700,00 €	355 182,86 €
Total des dépenses financières			356 700,00 €	355 182,86 €
TOTAL des dépenses réelles investissement			2 665 793,84 €	1 343 883,22 €
Ecriture ordre				
	Amortissement			
40	subventions		47 963,00 €	47 962,25 €
TOTAL DEPENSES		SES		
INVESTISSEMENT		Investissement	2 713 756,84 €	1 391 845,47 €
D001 solde exécution négatif reporté de 2013			319 719,70 €	

#### VUE D'ENSEMBLE EXECUTION BUDGET 2014

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 363 263,16 €	3 275 018,49 €
SECTION INVESTISSEMENT	1 391 845,47 €	2 097 404,91 €

REPORTS 2013		
Fonctionnement	0	275 330,53 €
Investissement	319 719,70 €	0

RESULTAT CUMULE		
FONCTIONNEMENT	3 363 263,16 €	3 550 349,02 €
INVESTISSEMENT	1 711 565,17 €	2 097 404,91 €
TOTAL	5 074 828,33 €	5 647 753,93 €

*Le Conseil Municipal est donc invité, hors la présence de Monsieur le Maire, ce dernier s'étant retiré au moment du vote, à adopter le Compte Administratif 2014, dont les écritures sont identiques à celle du Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal.*

**8. Budget Communal 2015 – Adoption du Budget Primitif 2015  
(Rapporteur : Monsieur Bruno SALMON)**

Vu le compte administratif 2014,

Vu la délibération d'affectation des résultats du compte administratif 2014,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 31 mars 2015,

Vu la réunion de la commission des finances du 3 avril 2015,

Vu la délibération fixant le taux d'imposition 2015,

**Le budget primitif 2015 de la commune de Saint-Jeannet se présente ainsi :**

Section de fonctionnement : 4.323.542,86 euros.

Section d'investissement : 1.758.687,60 euros.

*Conformément à l'article L 1612-2 du CGCT, le Conseil Municipal est donc invité à approuver le Budget Primitif 2015 tel que présenté dans le document ci-joint.*

**9. Synthèse des délégations consenties au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT**  
**(Rapporteur : Madame Christiane MOCERI)**

Conformément au Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des actes pris en fonction des délégations consenties par le conseil municipal.

<i>Nature de la délégation</i>	<i>Décisions prises</i>
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés montant inférieur à 500.000,00 euros, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont ouverts au budget	Marché « Fleurissement sur la commune de Saint-Jeannet » DG-05-2015 Entreprise titulaire du marché : Paysage Environnement Notification le 27 mars 2015

Questions diverses

Levée de séance

Les informations communiquées dans le présent document ne présentent aucune valeur contractuelle.  
Il vise simplement à informer les membres du conseil de la situation des dossiers évoqués lors de la séance.  
Tout complément d'information et tout dossier complémentaire peuvent être consultés auprès du secrétaire général.